

La production des inégalités en Suisse : une perspective historique

Autor(en): **David, Thomas / Groebner, Valentin / Schaufelbuehl, Janick Marina**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte
= Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale**

Band (Jahr): **24 (2010)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-871842>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Thomas David, Valentin Groebner, Janick Marina Schaufelbuehl,
Brigitte Studer

La production des inégalités en Suisse: une perspective historique

Les inégalités constituent un thème et un enjeu publics majeurs. L'article 2 de la Constitution fédérale ne précise-t-il pas: «La Confédération suisse veille à garantir une égalité des chances aussi grande que possible.» Malgré cette déclaration d'intention, les inégalités persistent dans de nombreux secteurs. Ainsi, dans le *Rapport social 2008*, ouvrage qui s'intéresse tout particulièrement aux inégalités au sein de la société helvétique, les auteurs mettent en avant que «des inégalités subsistent quasi inchangées: ainsi, le poids de la formation des parents sur celle des enfants est aussi fort qu'il y a cinquante ans alors même que le système scolaire s'est fortement transformé et que la <démocratisation des études> a été un leitmotiv». ¹

Les inégalités ont même tendance, dans certains domaines (comme la distribution des revenus), à se creuser. Certaines études montrent en effet que, dans un nombre important de pays développés, l'on assiste depuis une vingtaine d'années à un ralentissement, des inégalités entre les catégories sociales, voire à une nouvelle progression. ² Ce phénomène – qui distingue la période récente des Trente Glorieuses, phase durant laquelle les inégalités avaient eu tendance à s'estomper – a d'ailleurs suscité un regain d'intérêt scientifique pour cette thématique, notamment à travers la question de l'exclusion sociale. ³

Le colloque organisé par la Société suisse d'histoire économique et sociale en mai 2008 à Lausanne s'est proposé de replacer l'analyse des inégalités en Suisse dans une perspective historique. Pour ce faire, il ne s'est pas tant focalisé sur les inégalités – perspective certes extrêmement intéressante, mais qui risquait d'aboutir à un volume très hétérogène vu l'ampleur et la diversité de la thématique – que sur leur production et sur les agents responsables, parfois à leur insu, de cet état de fait. Cette production des inégalités évoque plusieurs niveaux de réflexion.

Inégalités et discrimination

Tout d'abord, la production des inégalités est intimement liée à la problématique de la «discrimination». Selon la définition du dictionnaire (*Petit Robert*), la discrimination consiste, d'une part, en l'«action de discerner, de distinguer les choses les unes des autres avec précision» et, d'autre part, elle peut être définie comme le «fait de séparer un groupe social des autres en le traitant plus mal». Différents cas de discrimination sont analysés dans ce volume. Anne-Lise Head-König s'intéresse à l'exclusion des femmes lors de la transmission des biens fonciers dans la campagne lucernoise, entre le milieu du XIX^e et le milieu du XX^e siècle. Elle identifie un instrument juridique de production structurelle d'inégalités à la campagne entre frères et sœurs. Matthieu Leimgruber s'intéresse également aux inégalités liées au genre en traitant de l'insertion des femmes dans les caisses de pension (le «deuxième pilier») au cours du XX^e siècle. Ces caisses se caractérisent par une forte inégalité entre hommes et femmes. Pendant la majeure partie du siècle, l'affiliation à une caisse de pension a en effet visé quasi exclusivement les salarié·e·s engagé·e·s à temps plein et/ou de manière durable dans l'entreprise concernée. Ces conditions ont pénalisé les femmes qui occupaient des positions subalternes au sein des firmes et dont l'insertion sur le marché du travail alternait avec des années dévolues à l'éducation des enfants et à l'économie domestique. De plus, certaines caisses de pension n'ont pas hésité à exclure les femmes ou à édicter des conditions restrictives à leur encontre. L'acceptation en 1982, puis la mise en vigueur, trois ans plus tard, de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) ont permis d'atténuer quelque peu ces inégalités liées au genre, sans toutefois les faire disparaître: en 2004, 30% des salariées (contre seulement 15% des hommes) ne sont pas affiliées à la LPP, car leurs revenus demeurent inférieurs au seuil d'entrée minimal prévu.

La production des inégalités peut également signifier le maintien, par différentes mesures discriminatoires, des privilèges d'un groupe social. L'exemple analysé par Daniel Schläppi est à cet égard significatif. Il montre comment les corporations des *Burger* (les bourgeois de la ville de Berne), issues de l'Ancien Régime, ont défendu leurs possessions collectives au cours des XIX^e et XX^e siècles contre tout effort de redistribution, en s'appuyant sur différentes règles informelles permettant de contrôler et restreindre l'accès des personnes à leurs corporations élitistes.

Visibilité, catégorisation et dissimulations des inégalités

La problématique de la discrimination renvoie également à un autre mécanisme social: de tout temps, des experts, des professionnels ou encore des institutions ont mené des recherches sur les inégalités et ont contribué à forger des catégories (statistiques

ou autres) afin de les rendre visibles. Cette visibilité facilite alors l'introduction d'instruments destinés à remédier à cet état de fait (politiques économiques et sociales, lois sur les pauvres, assurances sociales, mesures de bienfaisance privées). Dans le même temps, cette catégorisation consolide ces inégalités, en les objectivant. Mariama Kaba identifie un tel processus dans le nouveau discours sur le handicap qui est généré en Suisse à la suite des importants bouleversements institutionnels du XIX^e siècle, comme l'émergence des hôpitaux cantonaux ou le regroupement des enfants dans les écoles publiques. Des catégories sont alors forgées qui excluent socialement les personnes désignées comme incurables, infirmes ou anormales. Les associations, œuvrant pour les personnes en situation de handicap et qui s'organisent au cours de la première moitié du XX^e siècle, favorisent certes la mise sur pied de nombreux services sociaux aux personnes démunies, mais reprennent à leur compte le concept de l'«anormal». Toutefois, en partie sous l'impulsion de certaines de ces associations, s'amorce au même moment une transition: le passage de la conception de l'«infirmes incurable» du siècle passé, mis au ban de la société et de ses institutions, à celle de l'«invalides» d'après-guerre, rééducatible et réadaptable au monde professionnel.

Le fait de dissimuler des inégalités a également des conséquences sur ces dernières en permettant (parfois) sinon de les atténuer, du moins de les rendre socialement moins explosives. Andreas Würigler expose ainsi comment, entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, la Confédération suisse a mis en scène dans les diètes fédérales, par différents rituels et règles, un idéal égalitaire qui a permis de contrebalancer la réalité des inégalités politiques et économiques. Un autre cas de dissimulation est présenté par Felix Bühlmann, qui analyse les «carrières à succès» durant la seconde moitié du XX^e siècle, définies comme des trajectoires professionnelles caractérisées par une mobilité ascendante. L'auteur montre comment, au niveau discursif, la carrière à succès a prétendu réduire, en particulier durant les Trente Glorieuses, les disparités par un brassage continu des positions sociales, alors qu'en réalité elle a favorisé la mobilité ascendante des hommes suisses issus des classes moyennes inférieures, consolidant et légitimant de ce fait un régime d'inégalités, qui a fortement restreint l'ascension sociale des femmes et des ouvriers.

Les inégalités face aux risques

Un deuxième axe déterminant de la production des inégalités concerne les inégalités face aux risques. Les inégalités face à la mort sont ainsi étudiées par Reto Schumacher et Michel Oris. En analysant l'évolution temporelle des différentiels sociaux de mortalité à Genève sur quatre siècles, ils montrent qu'au cours de l'Ancien Régime il existait de fortes inégalités sociales devant la mort. Au cours du XIX^e siècle, une dichotomie simple émerge entre l'élite d'une part et tout le reste du corps social

d'autre part, ce dernier apparaissant de plus en plus homogène. Les auteurs relèvent deux changements à la fin du XX^e siècle: les différentiels observés sont désormais attribuables aux écarts qui apparaissent aux âges adultes et dans la vieillesse et non plus à l'enfance, et le plus important différentiel de mortalité est maintenant celui de genre, opposant les deux sexes.

Il existe également de fortes inégalités face aux risques d'accidents de travail en fonction des secteurs d'activité, comme le montre la contribution de Jean-Pierre Tabin, d'Isabelle Probst et de George Waardenburg. Mais, en attribuant à certains emplois une dangerosité objective plus importante qu'à d'autres, l'assurance accidents professionnels en Suisse occulte le rôle des conditions de mise au travail dans la survenue d'accidents, conditions qui créent des inégalités de genre, de nationalité ou d'âge. Ainsi, au-delà de la profession, d'autres catégories sont pertinentes pour déterminer les différents degrés d'exposition aux risques sociaux (chômage ou violence par exemple). Il est dès lors fondamental de dépister les mécanismes à l'œuvre dans la production de ces différences et d'identifier les agents sociaux qui en sont responsables.

Les instances de reproduction des inégalités

Finalement, se pose la question des conséquences de cette production d'inégalités. A cet égard, les instances de reproduction jouent un rôle déterminant; elles sont le lieu où sont gérées les différences qui ont été produites en amont par d'autres institutions et agents. Le rapport entre ces instances de reproduction et les personnes qui s'adressent à elles est analysé par plusieurs auteur·e·s. Philippe Longchamp et Danièle Lanza s'intéressent aux visites de santé dans les écoles primaires. Ils montrent que les inégalités socioéconomiques de départ se trouvent renforcées par les interactions entre les infirmières et les mères des enfants malades. L'intérêt de leur étude est de montrer comment, malgré le fait que les services soient accessibles à toutes et à tous, les inégalités sont renforcées en raison des différents modes d'appropriation de ces services par une population inégalement prédisposée à cette offre.

Ce rapport inégal aux instances médicales est aussi au centre de la contribution de Sylvie Burgnard. L'auteure étudie la contestation par le mouvement féministe du manque d'autonomie et de capacité de décision des patientes vis-à-vis du médecin, fort de son autorité conférée par la science. Les féministes dénoncent le processus de médicalisation de la procréation qui véhicule un rapport de pouvoir dans lequel le savoir est la prérogative du corps médical: le pouvoir de décision est conféré au médecin, alors que la patiente ne peut que suivre son «conseil», voire obtempérer à sa décision.

Le rapport entre les personnes qui s'adressent à l'Assurance invalidité et les experts médicaux qui examinent leur requête est également marqué par l'inégalité. Sur la

base d'une étude empirique des arrêts du Tribunal des assurances sociales de Genève, Cristina Ferreira montre comment le succès de ces démarches est fortement tributaire de la capacité individuelle à traduire une douleur difficilement objectivable en une parole convaincante, capacité qui est largement dépendante de l'origine sociale et nationale, voire du genre de la personne demandeuse.

De même, dans son étude sur les caisses de pension dans le canton de Zurich au cours de la première moitié du XIX^e siècle, Mischa Suter met en exergue que ces dernières ne prétendent aucunement remédier aux inégalités économiques et sociales au sein de la population frappée par une pauvreté de masse. Leur action s'inscrit plutôt dans le double objectif de la modernisation et de la moralisation de certaines catégories de la population, surtout des ouvriers et ouvrières, en les exposant aux vertus de l'engagement sur le long terme symbolisées par l'épargne.

L'Etat et la production des inégalités

Mais c'est plus généralement l'État qui intervient dans cette production et reproduction des inégalités. Par le biais de l'accès à la citoyenneté, il détient notamment un instrument stratégique dans ce processus de différenciation. Les catégories de genre ou de nationalité sont utilisées pour introduire des différences entre groupes de population. Regula Argast souligne de quelle manière les autorités politiques helvétiques construisent, en s'appuyant sur le terme d'«assimilation», un champ normatif d'homogénéité ethnique et culturelle imaginée, en excluant les étrangers selon des critères qui évoluent entre les années 1920 et les années 1970 de l'origine, voire de «la race», vers le «style de vie» et la «culture».

L'Etat détient également des instruments qui lui permettent d'intervenir pour diminuer les inégalités dans une société. Les impôts ou encore les assurances sociales comptent à cet égard parmi les instruments potentiellement les plus efficaces. Gisela Hürlimann et Ganga Jey Aratnam s'interrogent ainsi sur la question de savoir pour quelles raisons l'intervention de l'Etat en Suisse n'a pas permis de réduire les inégalités de revenu et de fortune depuis 1930. Mise à part la faible progressivité du système d'imposition helvétique, ils identifient différents facteurs de ce système qui empêchent que la sécurité sociale dans son ensemble ne réalise une redistribution des revenus du haut vers le bas.

Le cartel représente une autre institution qui intervient dans les structures de production des inégalités, mais cette fois-ci avec l'intention affichée de niveler les déséquilibres. Johann Boillat et Frédéric Noyer étudient la cartellisation de l'horlogerie suisse entre 1928 et 1931 et montrent comment la réorganisation de ce secteur ne parvient pas à réguler complètement la concurrence et génère des inégalités économiques entre, d'un côté, les dissidents qui refusent de pratiquer les hausses de prix décidées par le

cartel et, de l'autre, les conventionnels. Il faudra attendre l'intervention législative de la Confédération en 1934 et 1936 pour mettre définitivement un terme aux inégalités entre conventionnels et dissidents.

Dans l'introduction à l'*Oxford Handbook of Economic Inequality*, les éditeurs ont souligné la dimension normative de l'intérêt des chercheurs pour cette thématique: «[...] *inequality is something about which people often feel strongly. A concern with social justice on the part of the researcher may of course play a role, but the fact that others – including economic agents and those engaged in the political process – have strong views about inequality and equity (fairness) is more than enough to motivate scientific research on the topic.*»⁴ Les contributions réunies dans ce volume s'interrogent toutes sur la manière dont les différences socioéconomiques, de genre ou générationnelles produisent des inégalités face aux risques et la manière dont les autorités publiques et les acteurs privés (assurances; philanthropes) luttent contre et/ou entérinent ces inégalités. Nous espérons qu'elles susciteront de nouvelles recherches sur ce thème quelque peu délaissé par l'historiographie helvétique, alors même qu'il constitue un enjeu politique, économique et social de premier ordre.

Notes

- 1 Suter, Christian *et al.*, *Rapport social 2008. La Suisse mesurée et comparée*, Zurich 2009, p.311.
- 2 «[...] the overall tendency in the last 20 years has been for an increase in both disposable and market income inequality in the large majority of rich nations.» Brandolini, Andrea; Smeeding, Timothy M., «Income Inequality in Richer and OECD Countries», in: Salverda, Wiemer; Nolan, Brian; Smeeding, Timothy M., *The Oxford Handbook of Economic Inequality*, Oxford 2009, pp. 71–100, ici p.96; voir également Bihr, Alain; Pfefferkorn, Roland, *Le système des inégalités*, Paris 2008.
- 3 Lagrange, Hugues, *L'épreuve des inégalités (Le lien social)*, Paris 2006; Lessenich, Stephan; Nullmeier, Frank (dir.), *Deutschland – eine gespaltene Gesellschaft*, Frankfurt a. M. 2006; Paugam, Serge (dir.), *Repenser la solidarité. Les apports des sciences sociales (Le lien social)*, Paris 2007; von Mohr, Katrin, *Soziale Exklusion im Wohlfahrtsstaat. Arbeitslosensicherung und Sozialhilfe in Grossbritannien und Deutschland*, Wiesbaden 2007. En Suisse, le thème de l'exclusion a fait récemment l'objet d'un Programme national de recherche, le PNR 51, *Intégration et exclusion / Integration und Ausschluss*, www.nfp51.ch/. Pour une étude plus générale mais moins récente de cette problématique voir Levy, René; Joye, Dominique; Guye, Olivier; Kaufmann, Vincent, *Tous égaux? De la stratification aux représentations*, Zurich 1997.
- 4 Salverda, Wiemer; Nolan, Brian; Smeeding, Timothy M., «Introduction», in: Salverda *et al.* (voir note 2), pp. 3–22, ici p. 6.